



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 15 décembre 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 20	Conseiller(s) absent(s) : 4
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 22	

Date de la convocation : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M et MMES. GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane, DANSOU Viviane



DELIBERATION N° 02025_081: constitution de dotations aux provisions pour risques et créances douteuses

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire chargée des Finances et des transports, relatif à la constitution de dotations aux provisions pour risques et créances douteuses ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

Vu le vote du budget 2025 de la commune de Gretz-Armainvilliers en date du 9 avril 2025, prévoyant les crédits au chapitre 68 « dotations aux provisions et dépréciations » ;

Vu la délibération de la commune 02023_57, prévoyant un taux de 30 % pour les créances de plus de 2 ans ;

Vu la présentation de restes à recouvrer établie par Monsieur Jean-Michel REMONGIN, comptable public de la commune, qui propose 8 478.48 € sur les provisions pour dépréciation, avec un complément de 684.15 € de provisions à constituer pour de nouveaux risques de dépréciation sur les comptes internes différents ;

Vu la délibération 2024_76, constituant une dotation aux provisions pour risques et créances douteuses à hauteur de 8 171.82 € et qui ne fera pas office d'une reprise en 2025 et viendra en déduction des montants proposés par le comptable public ;

Vu l'évaluation du risque de non-recouvrement du titre de recette 1201 du 22.09.2025, pour la somme de 122 123.62 €, qui nécessite d'inscrire une provision complémentaire pour créances douteuses d'un montant de 85 486.53 €, représentant 70 % de l'avis de somme à payer.

Rappelant que ce type d'écritures permet de constater comptablement une dépense de fonctionnement avec une mise en réserve des fonds, dans l'attente de la reprise de provision qui permettra de compenser pour tout ou partie la réalisation des écritures constatant l'annulation éventuelle de la créance risquée et/ou douteuse, la commune pratiquant des dotations aux provisions d'ordre semi-budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de constituer une provision pour dépréciation de créances douteuses sur les comptes 46 pour un montant de 685 € (six cent quatre-vingt-cinq euros) et les comptes 41 pour un montant de 307 € (trois cent sept euros) sur le budget de la ville, et définit le solde de provisions pour ces comptes, s'élevant à 992 € (neuf cent quatre-vingt-douze euros) ;

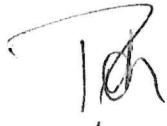
Décide de constituer une provision complémentaire à hauteur de 85 486.53 € (quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros et cinquante-trois centimes), pour créance douteuse émise en 2025, pour risque de non-recouvrement du titre de recette 1201.

Autorise Monsieur le Maire, ou adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Patrick OFFROY



Le Maire

Jean-Paul GARCIA ROBIN